

Surmonter l'incompréhension

Reconvilier L'ensemble du monde politique du Jura bernois rejette avec force la proposition de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire de renoncer à la construction du Pôle justice et police sur un seul site.

Sébastien Goetschmann

«Incompréhension totale», «irrespect», «mépris», les mots sont forts. Ce sont ceux choisis par les représentants du Conseil du Jura bernois (CJB), de l'Association de communes Jura bernoises. Bienne (Jb.B), de la Députation francophone au Grand Conseil et de la Commune de Reconvilier à l'encontre de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. En prévision de la session du Grand Conseil, qui débute lundi prochain, la redoutable et redoutée CIAT propose, en effet, de renoncer à la nouvelle construction pour le Pôle justice et police prévue à Reconvilier dans le projet Avenir Berne romande (ABR). Les entités susmentionnées ont ainsi réuni la presse, mardi matin, pour faire front commun contre cette recommandation. Un courrier a d'ailleurs été envoyé à tous les députés bernois.

«La région se mobilise clairement et ensemble», assène d'emblée Virginie Heyer, en tant que présidente de Jb.B. «Lors de la session de printemps, les coûts ont été critiqués, notamment concernant les locaux provisoires. Les options ont été étudiées par le Conseil exécutif afin de faire le maximum d'économies (réd: celle d'héberger temporairement la Police mobile à Loveresse, la Police stationnaire à la Tavannes Machines et le Tribunal/Ministère public à Bienne permet de réduire la facture à 12 millions de francs contre 23 millions pour l'eménagement des Services de justice dans le bâtiment Bel-Air, à Reconvilier), et la région est prête à accepter le compromis pour des locaux provisoires à



Dans le projet Avenir Berne romande, le Pôle justice et police doit être regroupé dans un bâtiment à construire, à côté du Lidl, à Reconvilier. Une réalisation estimée à environ 110 millions de francs.

Yann Béguelin-BIST

Bienne. Mais là, la CIAT remet en cause tout le projet ABR reposant sur le principe de pôles de compétences.»

Pas un privilège particulier

«En demandant d'éclater le Pôle justice et police sur trois sites inadaptes, la CIAT privilégie la seule alternative que nous avons jugée inacceptable», s'étonne Tom Gerber, président de la Députation. «On a l'impression qu'il y a une mauvaise compréhension, dès le départ. Le

Jura bernois ne veut pas profiter du départ de Moutier pour se refaire une santé, mais simplement remplacer les infrastructures que nous n'aurons plus au 1er janvier 2026.» Et Virginie Heyer d'ajouter: «Ce n'est pas une question de privilège particulier, de luxe inutile ou de lubie passagère de la région.»

Daniel Buchser, maire de Reconvilier, décèle même une once d'arrogance chez certains politiciens. «Lors de la visite de la CIAT, plusieurs personnes, ar-

rivées en retard, ne sont même pas entrées dans le bâtiment», révèle-t-il. «Cela donne une impression de manque de respect. Pourtant, les germanophones ont ici une occasion unique de montrer leur soutien au Jura bernois.» Selon Cyprien Louis, président du CJB, le projet ABR permet «d'investir sur le long terme, en évitant des dépenses au compte-gouttes» que la CIAT ignore dans son calcul. «De plus, l'utilisation à plein des bâtiments de la Tavannes Ma-

chines est déjà prévue, avec la possibilité d'y installer, par exemple, une antenne de soutien informatique, des espaces de coworking ou des salles de séances», énumère-t-il. La Police stationnaire et le Ministère public n'ont, en revanche, pas leur place dans ce Pôle administratif.

Attaque de la population du Jura bernois

Afin d'illustrer l'incompréhension qui paraît régner entre les membres de la CIAT, qui

ne compte hélas aucun francophone, et la Députation, Tom Gerber confie qu'un collègue lui a demandé si le Jura bernois ne voudrait pas qu'on lui offre une autre reconnaissance qu'un bâtiment. Enjeux stratégiques colossaux pour une région en pleine mutation, d'un côté, et politique partisane sur fond de planification financière, de l'autre, l'écart semble abyssal. La tâche des députés de la région pour convaincre leurs homologues alémaniques, considérable.

Mais ils sont prêts à entrer dans l'arène pour défendre les intérêts de la région. «La CIAT, par sa décision, ne s'attaque pas qu'aux députés du Jura bernois ou à la proposition du Gouvernement», souligne la députée-maire PLR de Perrefitte. «Non, la CIAT s'attaque directement à la population et aux Communes du Jura bernois et fait preuve d'un mépris total envers notre région et la minorité francophone du canton de Berne. La région n'accepte pas d'être prise en otage par une commission du Grand Conseil qui n'a manifestement pas compris les enjeux actuels dans le Jura bernois.»

Nous serons assez rapidement fixés sur l'efficacité persuasive de la Députation, les débats concernant le crédit d'engagement pour l'étude de projet des locaux provisoires étant escomptés mercredi. Si les choses ne devaient pas tourner en leur faveur, les députés francophones n'excluent pas l'éventualité d'enclencher le vote séparé. Un signal politique fort, mais qui ne ferait que renvoyer le dossier au Conseil exécutif, alors que le temps presse.

A Bienne, «le bilinguisme ne tombe pas du ciel»

Réclamé Le Parti socialiste romand (PSR) a organisé une conférence de presse mardi pour présenter les arguments des défenseurs de la réglementation sur la réclame à Bienne. En ligne de mire, le bilinguisme.

Deborah Balmer
Adaptation Donna Gallagher

Le débat sur l'obligation de publicité bilingue sur les panneaux publicitaires soumis à autorisation à Bienne passe à la vitesse supérieure. Après que les opposants ont lancé cette semaine une «campagne du non», le PS, le «camp du oui» a organisé une conférence de presse mardi à la «Maison pour Bienne». Le «comité du non» utiliserait des arguments mensongers, selon les représentants du Parti socialiste romand (PSR).

«Ici c'est Bienne» ou «Fight for Biel-Bienne» pourraient encore être utilisés comme slogan en cas d'acceptation du nouveau règlement sur la publicité le 18 juin. «Les déclarations des opposants nous étonnent beau-

coup. Par exemple, l'affirmation selon laquelle on ne pourrait plus à l'avenir faire de publicité dans une autre langue que le français ou l'allemand», déclare le président du PSR, Hervé Roquet. «Personne ne s'opposera à des slogans en anglais», ajoute-t-il. «Une interdiction totale de la publicité dans d'autres langues serait disproportionnée.» Et, point très important pour les partisans, le nouveau règlement sur la publicité laisse dans tous les cas une grande marge de manœuvre pour une mise en œuvre pragmatique.

43% de francophones

Dans le centre-ville de Bienne, seuls 17% des publicités sur les panneaux publicitaires mentionnés sont en français. En revanche, 60% des publicités sont

exclusivement formulées en allemand. 6% de la publicité est déjà en allemand et en français – elle répond donc à l'exigence des partisans. Les autres affiches sont rédigées en anglais ou n'utilisent aucune langue. Actuellement, les Romands représentent 43% de la population, et la tendance est à la hausse.

Les chiffres cités ont été obtenus par un échantillon du PSR. Selon le PSR, les chiffres du «comité du non», qui se compose de citoyens, de différentes entreprises de publicité, mais aussi de représentants du HC Bienne, sont certes un peu plus élevés, mais montrent tout autant une différence, ce qui est problématique.

Les opposants au nouveau règlement sur la publicité argumentent notamment que

le bilinguisme doit toujours rester volontaire, qu'il s'agit d'une attitude et qu'il ne doit pas être imposé sous la contrainte. «Non», répond Vinzenz Binggeli, qui est membre du comité directeur du PS de Bienne. «Le bilinguisme n'est pas une contrainte, mais une réalité vécue au quotidien. Et les acteurs locaux s'efforcent de la respecter.»

Le président du PSR, Hervé Roquet, renchérit: «Le bilinguisme vécu est un grand succès pour notre ville. Mais il ne tombe pas du ciel». Selon lui, certaines règles sont nécessaires pour garantir un équilibre entre l'allemand et le français.

Reste la question de savoir ce qui se passerait si, à l'avenir, un grand annonceur oubliait tout simplement les Romands. Quelles en seraient les conséquences? Le PSR parle d'un avertissement à l'entreprise concernée. Il n'est pas certain qu'une amende soit infligée.



Le débat sur la publicité bilingue sur les panneaux publicitaires soumis à autorisation à Bienne passe à la vitesse supérieure.

Carole Lauener